



## Pret d'argent sans reconnaissance de dettes

Par **leulalie**, le **21/02/2015** à **07:27**

bonjour, j'ai fait une donation à ma fille de 86000 euros dans les règles déclaration faite aux impots son copain avait des dettes énormes huissier à domicile etc... les crédits contractés étaient au seul nom du copain avec qui elle est pacsée pour qu'ils ne soient pas à la rue nous avons fait cette donation nous avons la preuve que tout a été réglé aux maisons de crédits seul problème il nous a fait croire qu'une reconnaissance de dettes devait être faite chez le notaire je viens d'apprendre par celui ci qu'il n'a rien fait il refuse ! que pouvons nous faire en sachant que cet argent fait partie de l'héritage et qu'on s'est fait avoir ! ma fille vit pacsée et a 1 fille ils se séparent ont une maison achetée en commun merci pour votre réponse

Par **aguesseau**, le **21/02/2015** à **10:23**

bjr,  
sans reconnaissance de dette, votre fille aura du mal à récupérer son argent, sauf à aller devant un tribunal si vous avez les preuves que cet argent a servi à rembourser les dettes de son copain.  
cdt